

Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre des chemins de fer et ceux qui ont parlé du chemin de fer Intercolonial disent que ce chemin impose au pays de lourdes dépenses. Cela est malheureusement vrai, et je suis du même avis que l'honorable député d'Albert. Je crois que cela est dû en grande partie à l'incompétence de ceux à qui on en a confié l'administration, à la mauvaise administration de cette route. Je crois qu'il ne sera pas question de la prise de possession du chemin par les provinces. Le peuple des provinces maritimes n'a pas la moindre envie de se charger de la responsabilité de l'administration de ce chemin, pas plus que le peuple de la province d'Ontario ne songe à se charger de la dette créée pour le creusement des canaux du pays. Nous avons dépensé \$50,000,000 pour les canaux de l'Ouest et autant pour le chemin de fer Intercolonial. L'autre jour, au cours d'une entrevue l'honorable premier ministre a déclaré que le gouvernement a l'intention de dépenser encore \$14,000,000 ou \$15,000,000 pour faire creuser davantage les canaux de l'ouest. Tout ce que je puis dire, c'est que les honorables députés de l'ouest qui se plaignent que le chemin de fer Intercolonial est un fardeau bien lourd pour les contribuables du pays, ne doivent pas oublier que les frais d'exploitation de nos canaux sont tous les ans de \$500,000 plus grands que les recettes que nous en retirons.

Quant au chemin de fer Intercolonial, la politique suivie par le gouvernement au sujet de la ligne courte a détruit les chances que nous avions d'en retirer plus tard des bénéfices. Le gouvernement, comme je l'ai déjà dit, ne pouvait pas détruire plus sûrement le revenu du chemin de fer Intercolonial qu'en accordant de grosses subventions à cette prétendue ligne courte. Les honorables députés de cette chambre savent que la ligne courte a reçu \$5,000,000 ou \$6,000,000 de subventions et qu'elle n'abrege que de 90 milles la distance qui nous sépare de Halifax. Si, depuis qu'il est construit, le chemin de fer Intercolonial avait été bien administré, si on avait atteint la vitesse qu'on pouvait atteindre sur un chemin aussi bien équipé que celui-là, si le gouvernement avait prêté l'oreille aux avertissements qui lui ont été souvent donnés par les députés de ce côté-ci de la chambre, qui lui disaient que le peuple se plaignait de la lenteur de ce chemin; si, au lieu de faire le trajet de Halifax à Montréal en quarante heures, comme on l'avait fait depuis que ce chemin est construit, on l'avait fait en vingt-neuf heures, le pays ne se serait pas montré disposé à faire encore de grands sacrifices pour faire construire la ligne courte. Quand on a commencé la construction de la ligne courte, on nous promettait que cette ligne abrégerait la distance qui nous sépare de Halifax de bien plus que les 90 milles dont je viens de parler.

Dans ces conditions, je suis fâché de reconnaître que l'avenir du chemin de fer Intercolonial n'est pas très brillant. On ne saurait admettre que, en face de la concurrence, que lui fait la ligne courte pour le transport des personnes et des marchandises entre Saint-Jean et les autres provinces, les revenus du chemin de fer Intercolonial vont être aussi considérables qu'aparavant. Si ce que nous prévoyons arrive, si l'administration de l'Intercolonial nous oblige à payer un déficit encore plus gros que celui de ces dernières années, il faudra s'en prendre à la politique du gouvernement au sujet de la ligne courte, politique qui favorise quelques personnes intimement liées avec les ministres

au détriment du pays. Le gouvernement sait bien que les habitants des provinces maritimes ne songent pas à assumer la responsabilité de l'administration du chemin de fer Intercolonial. C'est un chemin qui appartient au pays et c'est le pays qui est obligé de payer le déficit de ce chemin, que ce déficit soit de peu ou de beaucoup de chose. J'espère que les avertissements et les remontrances que le gouvernement a reçus même de ses partisans vont l'engager à faire une enquête au sujet de l'administration de ce chemin. Les frais d'exploitation peuvent être diminués de beaucoup. Il faut les diminuer à cause de la concurrence de la ligne courte. Je le répète, si le gouvernement s'imagine que les provinces maritimes vont se charger du fardeau du chemin de fer Intercolonial—comme nous l'a dit ce soir l'honorable secrétaire d'Etat—, il se trompe et il fait mieux de se résigner tout de suite à payer les déficits de ce chemin, quels qu'ils soient.

M. CHAPLEAU: Je désire répondre en peu de mots à l'honorable député de Northumberland. Il dit que j'ai tort de dire que les articles du pacte fédéral n'impliquent pas la nécessité absolue pour ce gouvernement d'administrer en tout temps, comme propriété du gouvernement, le chemin de fer qui relie les provinces d'en haut à Halifax. Bien que mon honorable ami, qui est un des pères de la Confédération, connaisse les dispositions de l'acte de la Confédération, je le prie de relire l'article 45 de cet acte, conçue en ces termes:—

Il sera du devoir du gouvernement de donner effet à cette convention et d'arrêter que dans les six mois après l'union, l'on commencera le chemin de fer reliant le fleuve Saint-Laurent à la ville de Halifax et à la Nouvelle-Ecosse et qu'il sera construit sans arrêt.

Mon honorable ami trouve que j'ai raconté d'une manière bien embrouillée ce qui s'est passé dans le bureau du haut commissaire, à Londres. Je demande pardon à la chambre, si je ne me suis pas fait bien comprendre. J'ai dit que quand l'honorable député a prétendu que je n'étais pas étranger à certains projets discutés dans le bureau du haut commissaire concernant la vente de ce chemin de fer, il a émis une prétention qui n'est pas exacte. Il a prétendu faire à la chambre une révélation à lui communiquée confidentiellement par un de ses amis—il peut être un de mes amis,—mais il a mal compris la chose et il l'a représentée sous un faux jour dans cette chambre. Il en a aussi pris occasion pour dire que la vente du chemin de fer du Nord par le gouvernement de Québec, qui a eu lieu pendant que j'étais premier ministre de cette province, avait été faite pour favoriser certains individus aux dépens de la province.

Inutile de répéter à mon honorable ami que je repousse toute accusation de cette nature et que je le mets au défi de prouver ce qu'il énonce. Que l'honorable député se donne la peine de lire un rapport publié par le premier ministre actuel de la province de Québec, l'honorable M. Mercier, et il verra dans les témoignages rendus devant la commission chargée de faire une enquête sur la vente du chemin de fer du Nord, que M. Duncan McIntyre a déclaré que la vente de ce chemin de fer avait été la meilleure transaction financière que la province pouvait faire alors, une transaction dont ni le gouvernement, ni les habitants de la province, n'avaient sujet de se repentir.

M. MITCHELL: L'honorable secrétaire d'Etat dit que je n'ai pas raison de dire que le gouverne-